

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS42

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 23

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« la personne accueillant familial relevant d' »

les mots :

« l'accueillant familial soumis à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.